



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7^e jour du mois de **décembre** de l'an **2015**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Katy St-Cyr, mairesse
Mme Anouk Wilsey, conseillère
M. Dominique Morin, conseiller
Mme Mathilde Noël, conseillère
M. Michel McDuff, conseiller
Mme Karine Grenier, conseillère
Mme Nicole Gagnon, conseillère

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice-générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-12-355

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point 10 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015
- 1.3 Journée mondiale contre l'intimidation (8 décembre 2015)

2 Administration générale et financement

- 2.1 Adoption des comptes à payer du 16 octobre au 15 novembre 2015
- 2.2 Dépôt des formulaires concernant les intérêts pécuniaires
- 2.3 Détermination du maire suppléant et des membres des comités pour l'année 2016
- 2.4 Adoption du calendrier 2016 des séances du conseil municipal
- 2.5 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
- 2.6 Confirmation d'embauche de Mme Julie Vaillancourt et nomination à un nouveau poste
- 2.7 Renouvellement du contrat d'assurance avec la MMQ pour 2016
- 2.8 Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2016
- 2.9 Renouvellement de l'adhésion au Journal Trident pour 2016
- 2.10 Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal
- 2.11 Transfert d'un solde de règlement d'emprunt (Règlement 116-09)
- 2.12 Demande du Comité des Loisirs de Wotton concernant la Ligue de hockey bottine
- 2.13 Demande d'appui financier de Centraide Estrie pour l'année 2015
- 2.14 Entente hors cour avec Mme Carole Vaillancourt
- 2.15 Conseil sans papier
- 2.16 Demande de la Ferme les Deux Moulins s.e.n.c.



Initiales

Maire

DG

3 Législation

- 3.1 Avis de motion – Règlement créant une réserve financière pour la vidange des étangs aérés
- 3.2 Abrogation de la résolution 1303-046 concernant un programme de subvention pour la construction de maison neuve

4 Sécurité publique

- 4.1 Dépôt des rapports incendie
- 4.2 Identification des priorités d'actions 2016-2017 pour la Sûreté du Québec

5 Transport – Voirie

- 5.1 Fin d'emploi avec M. Alain Lessard, chef d'équipe
- 5.2 Confirmation de M. Michel Raïche au poste de chef d'équipe
- 5.3 Confirmation de M. Denis Bissonnette au poste de journalier-opérateur
- 5.4 Confirmation de M. Éric Bernard au poste de préposé à l'entretien
- 5.5 Confirmation de travaux pour la subvention Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 5.6 Garage municipal – Autorisation de procéder à une inspection et une offre d'achat conditionnelle

6 Hygiène du milieu et Environnement

- 6.1 Contrat concernant le traitement de l'eau potable et des eaux usées
- 6.2 Projet de vidange des boues de l'étang aéré #2 et transfert financier
- 6.3 Information – Situation régularisée sur le lot 37-P appartenant à la municipalité

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
- 7.2 COMBEQ – Adhésion 2016 de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

8 Loisirs et culture

- 8.1 Projet de panneaux acoustiques au centre multifonctionnel

9 Rapport des comités et événements à venir

10 Période de questions (30 minutes maximum)

11 Informations générales et correspondance diverse

- 11.1 Remerciements concernant Les Rendez-vous de la relève en agriculture 2015
- 11.2 Remerciements concernant le souper bénéfice de l'église

12 Levée de la séance

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015

Résolution 2015-12-356

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 Journée mondiale contre l'intimidation (8 décembre 2015)

La mairesse adresse quelques mots aux personnes présentes concernant la Journée mondiale contre l'intimidation qui aura lieu demain, le 8 décembre 2015.



Initiales

Maire

DG

Pour l'occasion et pour démontrer leurs appuis, les membres du conseil du municipal et la directrice générale portent le ruban blanc qui est le symbole de l'activité de sensibilisation.

Mme Doris Vaillancourt, citoyenne présente dans la salle et membre de l'Afeas, remercie le conseil municipal pour leurs appuis à la cause.

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2.1 Adoption des comptes à payer du 16 octobre au 15 novembre 2015

Résolution 2015-12-357

**Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu**

QUE la secrétaire soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 16 octobre au 15 novembre 2015, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **115 598,52 \$**.

ADOPTÉE

2.2 Dépôt des formulaires concernant les intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, les membres du conseil déposent leurs mises à jour du formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2015.

2.3 Détermination du maire suppléant et des membres des comités pour l'année 2016

Résolution 2015-12-358

**Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu**

QUE les personnes suivantes soient désignées pour faire partie des comités suivants et ce, jusqu'au 31 décembre 2016; la mairesse siégeant d'office sur tous les comités :

Élu	Comité	
	Principal responsable	Substitut
Anouk Wilsey	<ul style="list-style-type: none">- Relations de travail (CRT) et ressources humaines- Famille, Aînés et Enfants- Soutien aux projets structurants – fonds local (ancien pacte rural)- Agenda 21- Transbestos	<ul style="list-style-type: none">- Sécurité civile (mesures d'urgence)
Dominique Morin	<ul style="list-style-type: none">- Société de développement- Comité eau et environnement	<ul style="list-style-type: none">- Sécurité civile (mesures d'urgence)- Agenda 21- Site d'enfouissement (LES)
Mathilde Noël	<ul style="list-style-type: none">- Bibliothèque- Comité eau et environnement- Sécurité incendie- Comité consultatif en urbanisme	



Initiales

Maire

DG

Michel McDuff	<ul style="list-style-type: none">- Maire suppléant- Bâtiments, infrastructures et voirie- Conseil d'administration de la Régie des Trois-Lacs (RIRPTL)- Comité consultatif de la Régie des Trois-Lacs (RIRPTL)- Sécurité Incendie- Sécurité civile (mesures d'urgence)	
Karine Grenier	<ul style="list-style-type: none">- Accueil des nouveaux arrivants- Comité des Loisirs et Québec en Forme- Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	<ul style="list-style-type: none">- Relations de travail (CRT) et ressources humaines- Soutien aux projets structurants – fonds local (ancien pacte rural)
Nicole Gagnon	<ul style="list-style-type: none">- Tourisme, Culture et Patrimoine	<ul style="list-style-type: none">- Société de développement- Bâtiments, infrastructures et voirie- Comité des Loisirs

ADOPTÉE

2.4 Adoption du calendrier 2016 des séances du conseil municipal

Résolution 2015-12-359

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le calendrier des séances ordinaires 2016 du conseil municipal soit adopté.

Les séances auront lieu à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux à Wotton à 19 h 30. Les dates déterminées sont les suivantes :

11 janvier	4 juillet
1er février	1er août
7 mars	12 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

ADOPTÉE

2.5 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

Résolution 2015-12-360

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE le bureau municipal soit fermé pour les semaines du 21 et du 28 décembre 2015 en raison de la période des fêtes.

QUE les personnes ayant réservé des salles à la municipalité soient avisées d'aller récupérer et reporter les clefs au dépanneur Vaillancourt et que le numéro de téléphone de M. Éric Bernard, préposé à l'entretien, leur soit fourni pour toutes questions en lieu avec leur réservation.



Initiales

Maire

DG

QU'un montant de cent dollars (100 \$) soit versé à l'entreprise Dépanneur Vaillancourt à titre de dédommagement pour la gestion des clefs durant ces deux semaines.

ADOPTÉE

2.6 Confirmation d'embauche de Mme Julie Vaillancourt et nomination à un nouveau poste

Résolution 2015-12-361

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire de la municipalité, Mme Julie Vaillancourt, a complété la période de probation prévue à la convention collective des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre d'évaluation a eu lieu le 20 novembre dernier avec la mairesse et la directrice générale et que Mme Vaillancourt a rempli les exigences requises par le poste de secrétaire;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale à l'effet que Mme Vaillancourt possède la capacité d'exercer des tâches liées au poste de secrétaire-trésorière adjointe, principalement au niveau de la trésorerie.

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité confirme Mme Julie Vaillancourt au poste de secrétaire de la municipalité en date des présentes.

QUE la rémunération de Mme Vaillancourt soit de 100 % de l'échelon de secrétaire à partir du 1^{er} janvier 2016 conformément à la résolution 2015-07-225 adoptée lors de son embauche.

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité reporte à une séance ultérieure la nomination de Mme Julie Vaillancourt à un nouveau poste.

ADOPTÉE

2.7 Renouvellement du contrat d'assurance avec la MMQ pour 2016

Résolution 2015-12-362

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) vient à échéance le 31 décembre 2015;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité accepte le renouvellement pour l'année 2016 au montant de 34 655 \$ et autorise la secrétaire à procéder au paiement en janvier 2016.

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale à signer le document explicatif concernant la règle proportionnelle, ainsi qu'à refuser les protections supplémentaires offertes par l'assureur.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

2.8 Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2016

Résolution 2015-12-363

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) vient à échéance le 31 décembre 2015;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité renouvelle l'adhésion à la FQM pour l'année 2016, la facture étant acheminée directement à la MRC des Sources.

ADOPTÉE

2.9 Renouvellement de l'adhésion au Journal Trident pour 2016

Résolution 2015-12-364

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de renouveler l'adhésion au journal local Le Trident de Wotton pour l'année 2016;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité renouvelle l'adhésion au Trident de Wotton pour l'année 2016 au montant de 250 \$.

QUE la secrétaire soit autorisée à effectuer le paiement en début janvier 2016.

ADOPTÉE

2.10 Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal

Résolution 2015-12-365

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à Québec Municipal prend fin le 31 décembre prochain et que ce service fournit une foule d'informations pertinentes aux municipalités;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité renouvelle l'adhésion à Québec Municipal pour l'année 2016 au montant de 280, taxes en sus.

QUE la secrétaire soit autorisée à effectuer le paiement en début janvier 2016.

ADOPTÉE

2.11 Transfert d'un solde de règlement d'emprunt (Règlement 116-09)

Résolution 2015-12-366

CONSIDÉRANT QUE le budget 2015 de la municipalité prévoit un transfert de solde disponible du règlement d'emprunt # 116-09 de 54 210 \$ et qu'il est opportun que ce transfert se fasse avant le 31 décembre 2015;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***



Initiales

Maire

DG

QUE la municipalité autorise le transfert de 54 210 \$ du compte 55-915-00-000 – Solde disponible de règlements d'emprunt fermés au compte 03-300-00-000 – Affectation du surplus non affecté.

ADOPTÉE

2.12 Demande du Comité des Loisirs de Wotton concernant la Ligue de hockey bottine

Résolution 2015-12-367

CONSIDÉRANT la demande du Comité des Loisirs pour louer la patinoire du centre multifonctionnel pendant la saison hivernale 2016 les mercredis soirs de 19 h à 22 h pour l'activité hockey bottine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que les demandes d'organismes reconnus concernant la location de la patinoire doivent être interprétées de la même manière que les demandes concernant le terrain de balle durant l'été;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité autorise le Comité des Loisirs à utiliser gratuitement la patinoire du centre multifonctionnel les mercredis soirs de 19 h à 22 h pour le hockey bottine durant la saison hivernale.

ADOPTÉE

2.13 Demande d'appui financier de Centraide Estrie pour l'année 2015

Résolution 2015-12-368

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui financier de l'organisme Centraide Estrie pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT l'importance des problématiques liées à la pauvreté et l'exclusion sociale;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité verse un montant de 150 \$ à l'organisme Centraide Estrie pour l'année 2015.

ADOPTÉE

2.14 Entente hors cour avec Mme Carole Vaillancourt

Résolution 2015-12-369

CONSIDÉRANT QUE Mme Carole Vaillancourt a été à l'emploi de la Municipalité depuis 1987 jusqu'au 8 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, soit le 8 décembre 2014, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la résolution n°1412-305 par laquelle était résilié le contrat de travail intervenu entre la Municipalité de Wotton et Mme Carole Vaillancourt;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT QUE le 23 décembre 2014, Mme Carole Vaillancourt a formulé une plainte en vertu du *Code municipal* par laquelle elle contestait devant la Commission des relations de travail, la terminaison de son emploi;

CONSIDÉRANT QUE l'audience de la plainte de Mme Carole Vaillancourt a débuté le 3 mars 2015 pour se poursuivre les 20 et 21 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QU'au moins cinq (5) autres jours d'audience auraient été nécessaires pour compléter l'audience;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'audience du 21 juillet 2015, tant Mme Vaillancourt que la Municipalité ont manifesté un intérêt afin de tenter de trouver un terrain d'entente dans le but de régler le litige les opposant;

CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre 2015, Mme Carole Vaillancourt et la Municipalité, représentée par sa mairesse Katy St-Cyr, toutes deux accompagnées de leurs procureurs, ont participé à une séance de conciliation dans le but de régler à l'amiable le litige les opposant;

CONSIDÉRANT QUE le 24 septembre 2015, les deux parties ont conclu une transaction, laquelle est faite sans admission ni reconnaissance de responsabilité et dans le seul but de mettre fin au litige;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction est conditionnelle à ce qu'elle soit entérinée par la Municipalité et qu'une résolution soit adoptée en ce sens;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Nicole Gagnon, appuyé par Michel McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ENTÉRINER la transaction intervenue entre la Municipalité et Mme Carole Vaillancourt;

DE VERSER à Mme Carole Vaillancourt, en règlement complet et final du litige l'opposant à la Municipalité, une somme totalisant soixante-dix-huit mille dollars (78 000 \$) à être versée selon les modalités et conditions négociées entre les parties;

QUE le conseil autorise le versement de toutes les sommes pouvant être dues à Mme Carole Vaillancourt conformément aux modalités et conditions négociées entre les parties;

QUE le conseil autorise la mairesse, Mme Katy St-Cyr à signer au nom du conseil tous les documents nécessaires afin de confirmer l'entente intervenue entre la Municipalité de Wotton et Mme Carole Vaillancourt.

ADOPTÉE

2.15 Conseil sans papier

Résolution 2015-12-370

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait prévu devenir un conseil sans papier en 2016 et un montant de 10 000 \$ figurait au programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017 afin de réaliser le projet;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT le rabais spécial du 27 novembre dernier du Mégaburo de Sherbrooke sur des ordinateurs portables reconditionnés et qu'en raison de cette promotion, le projet sera rentabilisé en mois de deux (2) ans avec une diminution importante des frais de photocopie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet favorise grandement l'environnement à moyen et long terme;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité confirme l'achat de huit (8) ordinateurs portables au Mégaburo de Sherbrooke pour un montant total de 1 599,92 \$, taxes en sus.

QUE les portables sont la propriété de la municipalité et pour l'usage du conseil municipal et de la directrice générale.

ADOPTÉE

2.16 Demande de la Ferme les Deux Moulins s.e.n.c.

Résolution 2015-12-371

CONSIDÉRANT la demande de la Ferme les Deux Moulin s.e.n.c. exigeant l'annulation de tous les frais d'intérêts générés en raison du retard de paiement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a expliqué les directives à suivre concernant les intérêts et que M. Demoulin, représentant de l'entreprise, insiste pour que la demande soit traitée en séance publique par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'article 981 du Code municipal qui stipule clairement qu'« il n'est pas du pouvoir du conseil ou des officiers municipaux de faire remise de ces intérêts », ce qui signifie que pour des raisons légales, la municipalité ne peut accepter la demande de l'entreprise;

CONSIDÉRANT l'article 1570 du C.c.Q. qui mentionne que « le paiement fait sur capital et intérêts, mais qui n'est point intégral, s'impute d'abord sur les intérêts » fait aussi en sorte que lors de l'encaissement du chèque de l'entreprise, les intérêts seront payés préférablement au capital, donc un solde demeurera impayé;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE, pour les raisons citées ci-haut, la demande de la Ferme les Deux Moulin s.e.n.c. soit refusée.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

3 LÉGISLATION

3.1 Avis de motion – Règlement créant une réserve financière pour la vidange des étangs aérés

Résolution 2015-12-372

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Mathilde Noël** qu'à une séance subséquente, un règlement créant une réserve financière pour la vidange des étangs aérés sera adopté.

ADOPTÉE

3.2 Abrogation de la résolution 1303-046 concernant un programme de subvention pour la construction de maison neuve

Résolution 2015-12-373

CONSIDÉRANT la résolution 1303-046 adoptée par le conseil municipal en mars 2013 qui mettait en place un programme de subvention pour les constructions neuves suite à une demande de la Caisse populaire des Horizons, maintenant connue sur l'appellation Caisse Desjardins des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} décembre dernier, la municipalité a reçu l'information de la Caisse à l'effet que leur programme d'accès à la propriété avait été aboli en 2014;

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus opportun de maintenir le programme adoptée par la résolution 1303-046;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité abroge la résolution 1303-046 et que les propriétaires qui ont déposé des demandes de permis de construction neuve avant la date des présentes soient toutefois admissibles à la subvention.

ADOPTÉE

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Dépôt des rapports – incendie

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports incendie reçus pour le mois de novembre 2015 et Michel McDuff en fait la lecture.

ADOPTÉE

4.2 Identification des priorités d'actions 2016-2017 pour la Sûreté du Québec

Résolution 2015-12-374

CONSIDÉRANT la demande du Directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Sources d'identifier les priorités d'actions 2016-2017 au niveau des problématiques en sécurité routière, en criminalité et des actions souhaitées en matière de prévention de la criminalité ou d'action communautaire;



Initiales

Maire

DG

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE, malgré la directive de ne pas identifier de site problématique en sécurité routière, la municipalité soumet les orientations suivantes à la Sureté du Québec :

Problématiques en sécurité routière

- La vitesse excessive dans le rang 2 et le rang 6;
- Le manque de présence policière entre 7 h et 8 h les matins de la semaine dans les zones scolaires et les parcours des autobus en raison des changements de quart;
- Le cellulaire au volant;
- Les arrêts obligatoires non respectés sur la rue Mgr L'Heureux, surtout par des conducteurs de véhicules lourds;
- Le respect du nouveau Règlement # 162-15 concernant le stationnement hivernal sur la rue Mgr L'Heureux.

Problématiques de criminalité

- Vandalisme (Parc des érables, parc municipal, chalet de service (chalet blanc),
- Flânage et introduction illégale dans les clôtures de la piscine municipale;
- Interventions auprès des trafiquants de stupéfiants.

Proposition d'action souhaitée en matière de prévention de la criminalité ou d'action communautaire

- Prévention du vandalisme et méfaits.

ADOPTÉE

5 TRANSPORT – VOIRIE

5.1 Fin d'emploi avec M. Alain Lessard, chef d'équipe

Résolution 2015-12-375

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe est absent pour raisons médicales depuis plus de vingt-quatre (24) mois;

CONSIDÉRANT QUE le 29 mai 2014, il y a eu la reconnaissance par les assureurs que cet employé était dans l'incapacité totale et permanente d'exécuter un travail;

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la SSQ, assureurs de la municipalité, a confirmé ce fait le 3 juin 2014 auprès de la directrice générale en poste à ce moment;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective, pendant une absence d'une période excédant vingt-quatre (24) mois pour cause d'accident, de maladie, d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, un salarié perd son droit d'ancienneté et ceci rompt le service continu (article 10.03 c) de la convention collective);

CONSIDÉRANT les discussions avec la partie syndicale;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Wotton décrète la fin d'emploi de M. Alain Lessard, à titre de chef



Initiales

Maire

DG

d'équipe en date des présentes.

QUE le conseil adresse, à M. Lessard, ses remerciements pour la qualité de son travail au sein de la Municipalité de Wotton.

QU'une copie certifiée conforme de la présente soit envoyée à M. Alain Lessard ainsi qu'au Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3842.

ADOPTÉE

5.2 Confirmation de M. Michel Raïche au poste de chef d'équipe

Résolution 2015-12-376

CONSIDÉRANT la résolution 2015-12-375 mettant fin à l'emploi de M. Alain Lessard au poste de chef d'équipe de la voirie;

CONSIDÉRANT les discussions avec la partie syndicale;

**Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité confirme M. Michel Raïche au poste de chef d'équipe de la voirie, et ce, de façon permanente.

ADOPTÉE

5.3 Confirmation de M. Denis Bissonnette au poste de journalier-opérateur

Résolution 2015-12-377

CONSIDÉRANT la résolution 2015-12-376 affectant M. Michel Raïche au poste de chef d'équipe de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Bissonnette, employé permanent (préposé à l'entretien), est disponible et possède des compétences requises afin d'occuper le poste de journalier-opérateur qu'occupait M. Raïche;

CONSIDÉRANT les discussions avec la partie syndicale;

**Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité confirme M. Denis Bissonnette au poste de journalier-opérateur, et ce, de façon permanente.

ADOPTÉE

5.4 Confirmation de M. Éric Bernard au poste de préposé à l'entretien

Résolution 2015-12-378

CONSIDÉRANT la résolution 2015-12-377 affectant M. Denis Bissonnette au poste de journalier-opérateur;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Bernard, employé (préposé à l'entretien), est disponible et possède les compétences et les aptitudes requises afin d'occuper le poste de préposé à l'entretien qu'occupait M. Bissonnette;

CONSIDÉRANT les discussions avec la partie syndicale;



Initiales

Maire

DG

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité confirme M. Éric Bernard au poste de préposée à l'entretien, et ce, de façon permanente.

ADOPTÉE

5.5 Confirmation de travaux pour la subvention Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Résolution 2015-12-379

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports confirmant une subvention maximale de 24 000 \$ suite à la recommandation de la députée Karine Vallières pour des travaux d'amélioration du réseau routier dans le rang 2, le rang 7, le rang 16 et le rang C;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'élèvent à 31 229,34 \$, taxes en sus;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés ci-haut pour un montant total de 31 229,34 \$, taxes en sus, et pour un montant subventionné de 24 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. La nature des travaux sont :

- Rang 2 : Rechargement, gravelage et changement de ponceau
- Rang 7 : Rechargement et gravelage
- Rang 16 : Changement de ponceau
- Rang C : Rechargement et gravelage

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ces routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

5.6 Garage municipal – Autorisation de procéder à une inspection et une offre d'achat conditionnelle

Résolution 2015-12-380

CONSIDÉRANT QU'il était opportun d'envisager la construction d'un nouveau garage municipal en raison de l'état et de l'âge du garage actuel;

CONSIDÉRANT QU'un immeuble déjà existant situé sur la rue du Parc Industriel serait potentiellement à vendre et pourrait remplir les exigences attendues en tant que nouveau garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'achat éventuel de cet immeuble ferait économiser plus de 50 % des coûts à la municipalité comparativement à une construction neuve d'un garage;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale à rédiger un document d'offre d'achat au propriétaire au montant de 350 000 \$ conditionnel à l'acceptation gouvernementale du processus de règlement d'emprunt, à l'inspection et à toute autre condition jugée pertinente par la mairesse ou la directrice générale.

QUE le document final d'offre d'achat à présenter au propriétaire soit signé par la



Initiales

Maire

DG

mairesse et la directrice générale.

ADOPTÉE

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Contrat concernant le traitement de l'eau potable et des eaux usées

Résolution 2015-12-381

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos est, depuis mars 2015, responsable du service de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la Municipalité de Wotton pour un montant annuel de 50 000 \$, montant ayant été payé en 2015 au prorata des jours de service fourni;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos a soumis une proposition à la municipalité afin de fournir ce service pour une durée de cinq (5) ans;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité accepte la proposition de la Ville d'Asbestos selon les conditions suivantes :

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 : 45 500 \$, payable en quatre versements égaux de 11 375 \$ (1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre);
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 : 46 850 \$, payable en quatre versements égaux de 11 712,50 \$ (1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre);
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 : 48 300 \$, payable en quatre versements égaux de 12 075 \$ (1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre);
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 : 49 700 \$, payable en quatre versements égaux de 12 425 \$ (1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre);
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 : 51 200 \$, payable en quatre versements égaux de 12 800 \$ (1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre).

QUE toutes autres conditions à l'entente de service de 2015 soient reportées aux ententes de 2016 à 2020.

ADOPTÉE

6.2 Projet de vidange des boues de l'étang aéré #2 et transfert financier

Résolution 2015-12-382

CONSIDÉRANT QUE l'étang aéré #2 de la Municipalité de Wotton est en opération depuis plus de trente ans et que la vidange ayant été faite en novembre dernier est la première vidange d'entretien;

CONSIDÉRANT la quantité plus qu'importante de boues s'étant accumulée dans les trente dernières années a généré des dépassements de coûts pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE pour acquitter les frais inhérents à la vidange, tous les montants disponibles dans le département d'hygiène du milieu ont été utilisés;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 25 000 \$ avait été réservé pour ce projet dans les activités d'investissement de la municipalité, mais que les frais en lien avec ce projet doivent être affectés aux postes budgétaires des dépenses de l'hygiène du milieu;

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Wotton approuve les transferts budgétaires suivants :



Initiales

Maire

DG

- 25 000 \$ du poste 03-310-00-000 – Activité d’investissement aux postes 02-413 et suivants relatifs aux dépenses de l’hygiène du milieu;
- 30 000 \$ des postes 02-320 et suivants relatifs à la voirie municipale d’été aux postes 02-413 et suivants relatifs aux dépenses de l’hygiène du milieu.

QUE la municipalité confirme les mandats suivants donnés en situations d’urgence et lorsque les travaux étaient en cours:

- 4 706,79 \$ à l’entreprise Normand Brassard 2006 inc. afin de retirer les boues situées au fond du bassin et qui ne pouvaient pas être retirées par dragage;
- 15 854,77 \$ à l’entreprise GSI Environnement afin de disposer au compostage plus de 200 tonnes de boues.

ADOPTÉE

6.3 Information – Situation régularisée sur le lot 37-P appartenant à la municipalité

La mairesse informe les personnes présentes que des dépôts de terre non autorisés ont été faits sur un terrain appartenant à la municipalité. Les ressources humaines de la municipalité ont pris le dossier en charge afin de régulariser la situation. Il est à noter que tous les frais relatifs à ce dossier, notamment les frais de la firme d’analyse des sols et les frais afin de retirer les dépôts près du cours d’eau, n’ont pas été imputable à la municipalité. Ces frais ont été facturés directement aux personnes ou entreprises responsables des dépôts de terre non autorisés.

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant 7 permis pour une valeur totale des travaux de 150 000 \$.

7.2 COMBEQ – Adhésion 2016 de l’inspectrice en bâtiment et en environnement

Résolution 2015-12-383

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité confirme l’adhésion 2015 de l’inspectrice en bâtiment et en environnement à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) au montant de 325 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8 LOISIRS ET CULTURE

8.1 Projet de panneaux acoustiques au centre multifonctionnel

Résolution 2015-12-384

CONSIDÉRANT l’appel d’offres sur invitation concernant l’installation et la fourniture de panneaux acoustiques au centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet porté par la municipalité faisait l’objet d’une demande au pacte rural volet local;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite reporter la réalisation de ce projet au printemps 2016 en raison des changements de critères et conditions à partir du 1^{er} avril 2016 de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (ancien pacte rural);

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité reporte officiellement le projet cité ci-haut.

QUE l'entreprise Plav Audio, soumissionnaire unique suite à l'appel d'offres sur invitation, confirme à la municipalité par écrit avant le 18 décembre 2015 que le montant soumis sera valide jusqu'au 31 mai 2016.

ADOPTÉE

9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

La conseillère Anouk Wilsey quitte son siège à 21 h 10 et le reprend à 21 h 12.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

11.1 Remerciements concernant Les Rendez-vous de la relève en agriculture 2015

11.2 Remerciements concernant le souper bénéfique de l'église

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2015-12-385

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la séance soit levée à 21 h 26.

ADOPTÉE

Katy St-Cyr,
Mairesse

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière